

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 27 mai 2019

Convocation du : 20 mai 2019

Objet : Désignation d'un représentant de la CCBD au Conseil d'administration de la SPL Buëch Dévoluy Exploitation.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, B. Fournier, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : S. Simion, A. Froget, R. Aquino, M. Truc, F. Galmiche, T. Gau, JP Artigues, F. Darini
JP Bellet excusé a été remplacé par son suppléant Bernard Fournier.

Pouvoirs : S. Simion excusé a donné pouvoir à C. Acanfora
A. Froget excusé a donné pouvoir à F. Pinet
F. Galmiche excusée a donné pouvoir à M. Chautant
T. Gau excusé a donné pouvoir à JF. Contoz
JP Artigues excusé a donné pouvoir à B. Saudemont
F. Darini absente a donné pouvoir à René Moreau

Le Président présente la SPL Buëch Dévoluy Exploitation et sa requête pour la désignation d'un représentant de la CCBD au sein de son Conseil d'administration. Il invite ensuite les membres du Conseil à positionner leur éventuelle candidature. Deux conseillers sont candidats : Bernadette SAUDEMONT et Franck GATOUNES.

Il est procédé à un vote à bulletin secret, dont le résultat est le suivant :
Bernadette SAUDEMONT : 23 voix
Franck GATOUNES : 12 voix.

A la lecture du résultat du vote, le Conseil communautaire approuve la désignation de Bernadette SAUDEMONT au Conseil d'administration de la SPL Buëch Dévoluy Exploitation.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 35 dont 6 pouvoirs	Pour : 35	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190527-Db63_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2019
Affichage : 13/06/2019

Pour le Président par délégation



Le Président,

Jean-Marie BERNARD

